

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DFCPAJI20260170** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **15/07/2026**

Objet : **marché n°26.019 Marché d'exploitation des installations de chauffage, froid, ventilation, de production ECS, traitement des eaux, télégestion avec fourniture d'énergie et services associés**

Nature : **Contrats et conventions**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **15/07/2026** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **D_cision 26.019.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20260715-DFCPAJI20260170-CC**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **15/07/2026**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

DFCPAJI_D2026_0170

Objet : Marché n°26.019 – Marché d'exploitation des installations de chauffage, froid, ventilation, de production ECS, traitement des eaux, télégestion avec fourniture d'énergie et services associés - Conclusion

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2124-2 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°7 du 28 mars 2026 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté DFCPAJI_AR2026_0115 du 28 mars 2026 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Conseiller municipal délégué ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 08.07.26 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant que les installations de chauffage, de froid, de ventilation, de production d'ECS et de télégestion nécessitent une exploitation et une maintenance spécialisées afin d'assurer leur bon fonctionnement ;

Considérant la nécessité de garantir la continuité du service, la performance énergétique des installations et le respect des obligations réglementaires ;

Considérant qu'un appel d'offre a été lancé le 09.04.26 en vue de garantir d'exploitation des installations de chauffage, froid, ventilation, de production ECS, traitement des eaux, télégestion avec fourniture d'énergie et services associés ;

Considérant que la société IDEX ENERGIES a remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse définis dans le règlement de la consultation ;

DECIDONS

Article 1^{er} : De conclure le marché n°26.019 avec la société IDEX ENERGIES pour un montant maximum estimé de 22 656 000€ HT pour la durée du marché en vue de garantir l'exploitation des installations de chauffage, froid, ventilation, de production ECS, traitement des eaux, télégestion avec fourniture d'énergie et services associés. La société a répondu en groupement de commande conjoint avec les sociétés INDEX ENERGIES VERTES et HYDRA LS.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **15 JUIL. 2026**



Pour le Maire par délégation,
Le Conseiller délégué auprès du Maire,
Jean-Marie VUYLSTEKER

Accusé réception en Préfecture le : **15 JUIL. 2026**

Publié sur le site de la Ville le : **15 JUIL. 2026**